

Examen de formation approfondie psychiatrie de consultation-liaison

Travail écrit : exigences / critères formels

De manière générale

Le travail doit être rédigé personnellement, ne doit reprendre aucune partie du travail écrit pour le titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et doit être soumis avant la date limite d'inscription à l'aide du formulaire d'inscription au format PDF disponible sur www.sscclpp.ch.

Langues

Les travaux peuvent être rédigés en allemand, en français ou en anglais.

Volume

- ⇒ Maximum 2 000 caractères par page, ou 40 lignes avec un interligne de 1,5, taille de police 12.
- ⇒ Environ 24 000 à 25 000 caractères pour le texte, sans la page de titre, la table des matières, les références et les annexes.

Contenu

Le travail porte sur un cas de la psychiatrie de consultation, de liaison ou de la psychosomatique, dont la présentation est choisie librement. Le travail traite un problème clinique spécifique. Il place le problème dans son contexte théorique élargi et cite la littérature consacrée au problème.

Est attendue une appréciation critique globale des procédés de diagnostic présentés et/ou des procédés thérapeutiques (méthodes), en tenant compte des aspects systémiques pertinents pour le cas ainsi que d'une réflexion sur la relation thérapeutique.

Évaluation

Le travail est évalué par un expert au moyen de critères définis (cf. formulaire sur les critères d'évaluation du travail écrit). Au moment de choisir l'expert, il convient de veiller à son indépendance (pas de partialité : il n'a pas exercé de fonction en lien avec la formation postgraduée du candidat / de la candidate). Sur le plan formel, le travail doit répondre aux critères relatifs à la structure, à la langue, à la lisibilité et à la cohérence de la présentation.

Les copies tirées de la littérature, d'Internet sans indication de source, toute forme de plagiat ainsi que les textes générés par l'IA entraînent l'exclusion de l'examen.

Structure recommandée

1. Page de titre et table des matières

Comprenant le titre du travail, nom et adresse, téléphone et adresse e-mail de l'auteur-e, date de la rédaction

2. Introduction

Situation initiale (signification et identification du problème), contexte théorique et état actuel des connaissances (liste de littérature actuelle commentée), position personnelle en tant que thérapeute, objectif du travail ou questions particulières, respectivement hypothèses.

3. Méthode(s) et patient(s)

Description de la(des) méthode(s) d'analyse et/ou de traitement utilisée(s) dans ce setting et description du (des) patient(s) :

Type de la prescription, problématique de consultation-liaison, caractéristique du patient, constats de départ, diagnostic, etc. (« présentation de cas clinique »).

Il conviendra, en outre, de respecter l'anonymat du patient. Une présentation différenciée et une réflexion sur le contexte de la prescription, sur le diagnostic et une pondération pertinente des données sont attendues.

4. Résultats

Résultats / observations lors du premier contact et sur le déroulement. Réflexion concernant la collaboration avec le système médical (communication avec le mandant, application des thérapies proposées).

5. Discussion

Pondération des résultats du point de vue des objectifs ou de la problématique ainsi que de la littérature spécialisée pertinente. Réflexion personnelle et critique sur le problème présenté.

6. Conclusions

Signification des résultats et éventuelles conséquences pour l'avenir.

7. Liste de littérature

Elle comprend la liste des sources effectivement utilisées pour le cas (livres, articles, sites web), au minimum 10 et au maximum 15 références, présentées par ordre alphabétique. Pour les sources électroniques, la date d'accès doit toujours être indiquée. Il est recommandé d'opter pour un système courant.

Exemple de citation d'articles de revues

Schuler M, Oster P (2005) Zunehmende Bedeutung der Opioiden in der Geriatrie. Schmerz 19:302–307.

Exemple de citation de livres

Bork K (2005) Arzneireaktionen. Dans: Brau-Falco O, Plewig G, Wolff HH et al. (Hrsg) Dermatologie und Venerologie. Springer, Berlin, S. 431–446.

8. Éventuellement annexes

Instruments d'examen, verbatim, illustrations, graphiques, etc.

9. Déclaration d'authenticité

À la fin du travail, une déclaration d'authenticité doit être jointe, datée et signée.

« Je déclare par la présente avoir rédigé ce travail de manière autonome et sans utiliser de moyens illicites.

Je prends note que les travaux qui enfreignent les principes énoncés dans la présente déclaration d'authenticité peuvent entraîner des conséquences juridiques et disciplinaires. »

Date :

Signature :

Évaluation et répétition de l'épreuve écrite

1. Première correction

Si le travail n'atteint pas le nombre de points requis lors de la première correction par l'examineur principal, il est retourné à la candidate ou au candidat avec des commentaires et des indications de révision.

2. Travail modifié

Si le travail modifié n'atteint toujours pas le nombre de points requis lors de la deuxième tentative, une seconde évaluation est effectuée par le co-examineur.

3. Évaluation finale

Si le travail modifié n'est pas accepté, la candidate ou le candidat n'est pas admis·e à l'examen oral.

4. Nouvelle participation

En cas de nouvelle participation à l'examen de formation approfondie, un travail entièrement nouveau doit être soumis.

Examen de formation approfondie psychiatrie de consultation-liaison

Partie orale : exigences formelles

Admission

Sont admis à l'examen oral toutes les candidates et candidats ayant réussi le travail écrit.

Déroulement :

L'examen oral se compose de deux parties et dure environ 30 minutes au total. Environ 10 minutes sont consacrées à la présentation et à la discussion du cas issu du travail écrit déjà accepté. Ensuite, environ 15 minutes sont dédiées aux questions portant sur les consiliums soumis. En règle générale, deux des trois consiliums sont présentés, suivis d'un entretien professionnel à ce sujet.

La sélection des deux consiliums discutés lors de l'examen oral se déroule en deux étapes :

1. Remise d'une liste de 100 consultations avec le travail écrit.
2. Envoi par e-mail de 3 consiliums sélectionnés de la liste (au format PDF), sous forme anonymisée

Liste de 100 consiliums

Lors de l'inscription à l'examen, une liste de 100 consultations doit être remise avec le travail écrit. Ces consultations doivent avoir été réalisées par la candidate ou le candidat dans le cadre de la formation approfondie en psychiatrie de consultation et de liaison.

Les informations suivantes doivent être consignées dans un fichier Excel :

1. Numéro d'ordre (1–100)
2. Initiales du patient (ex. R.F.)
3. Date de naissance du patient (ex. 23.04.1978)
4. Diagnostic et diagnostic secondaire (ex. F43.21, F10.1)
5. Date de la consultation (ex. 05.06.2012)
6. Établissement de formation postgraduée où la consultation a été effectuée (ex. WTB clinique A)

1	2	3	4	5	6
nu- méro d'ordr e	ini- tiales du pa- tient	année de naissance du patient	CIM-10 dia- gnostic	date de la consulta- tion	établissement de formation post- graduée où la consultation a été effectuée
1	N.N.	2000	F20.0	02.03.2020	WTB clinique A
2	A.B.	1975	F 43.21, F 10.1	12.12.2020	WTB clinique B
3					
4					

Tous les établissements de formation postgraduée dans lesquelles la candidate / le candidat a effectué une activité pratique doivent également être indiqués, avec les informations suivantes :

- Nom(s) de l'établissement de formation postgraduée
- Responsable de l'établissement de formation postgraduée
- Dates / périodes des activités

La liste doit être envoyée par e-mail au secrétariat de la SSCLPP avant la date indiquée dans la confirmation d'inscription.

Soumission de trois consiliums anonymisés

Trois consiliums sont sélectionnés à partir de la liste des 100 par l'examinatrice / l'examineur. Ces trois cas sont communiqués à la candidate / au candidat par e-mail. Les rapports de consultation ne doivent pas être modifiés pour l'examen ; ils doivent donc être remis dans leur format d'origine, avec les données relatives au patient masquées.

Les trois consiliums doivent ensuite être envoyés par e-mail au secrétariat de la SSCLPP ([welcome@ssclpp.ch](mailto:wel-come@ssclpp.ch)). Chaque document doit clairement mentionner le numéro (par ex. 34, 46, 71), les **initiales** et la **date de naissance du patient** ainsi que le **nom du médecin consiliaire**. Les consiliums doivent être transmis dans leur version originale, c'est-à-dire incluant les éventuelles erreurs de contenu, de grammaire ou d'orthographe.

Évaluation de l'épreuve orale

L'épreuve orale est conduite par un examinateur principal et un co-examineur. En cas d'échec, l'examen peut être répété une fois l'année suivante, moyennant le paiement d'une taxe réduite. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de soumettre à nouveau le travail écrit.

Commission d'examen, Saint-Gall, 03 juin 2026